Élection 2010 des représentants des personnels au Conseil scientifique du CNRS

Collèges Chercheurs

Candidats SNCS

Nous sommes face à une situation politique destructrice

Le SNCS-FSU l'avait dénoncé, c'est devenu une évidence. La loi programme pour la Recherche (Pacte pour la recherche) et la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU) organisent à terme la disparition des organismes de recherche et un nouveau pilotage des universités. L'ANR institutionnalise le financement de la recherche sur projet et l'AERES organise l'évaluation autoritaire de la recherche. Ces « agences » privent nos organismes publics de recherche de leurs missions fondamentales : l'évaluation et la structuration nationales de la recherche. Les risques d'explosion du CNRS sont toujours présents.

- La mobilisation contre le contrat d'objectifs du CNRS l'ayant empêché d'obtenir le contrôle direct des nouveaux Instituts, le ministère a inventé les alliances. Présentées comme une simple coordination dans les domaines concernés, ces directions (AVIESAN, ALLISTENE, ANCRE, ALLENVI, Alliance annoncée des SHS) retirent dans les faits aux EPST et aux universités la définition et l'organisation de la stratégie scientifique nationale.
- La délégation globale de gestion (DGG) transfère à terme la gestion financière des unités à la tutelle qui héberge, c'est-à-dire aux universités pour la majorité des UMR. Annoncée comme une solution facilitant la vie dans nos laboratoires, la DGG enlève en fait aux organismes de recherche la gestion financière de la recherche.
- Le « grand-emprunt » est un outil politique conçu pour obliger les universités, les organismes de recherche et conseils régionaux à en passer par les décisions du ministère sous couvert de SNRI (Stratégie Nationale pour la Recherche et l'Innovation). Cet outil conduira à priver les universités et les organismes des fruits de leur recherche (brevets, etc.).
- Sous prétexte d'amélioration des revenus des chercheurs, la mise en place de la prime d'excellence scientifique (PES) pour quelques-uns, généralise l'individualisation des rémunérations au mérite et la mise en concurrence des personnels.
- Non seulement la PES est une mauvaise réponse aux très réels problèmes des rémunérations et des carrières notamment des jeunes recrutés, mais c'est aussi une attaque frontale contre le statut de chercheur à temps plein, comme le manifeste l'obligation d'une charge d'enseignement d'un tiers de celle d'un enseignant-chercheur. Les chaires organismes-universités participent de la même logique en créant un statut intermédiaire entre chercheur et enseignant-chercheur.

Les alliances, la DGG, le grand-emprunt, la PES… sont ainsi les outils politiques de destruction du CNRS : en séparant décisions financières et stratégies scientifiques, d'une part, et gestion des personnels d'autre part. Ce qui ne laissera au CNRS – comme aux autres EPST – qu'un rôle de « management » des « ressources humaines ».

Pourquoi voter pour les candidats présentés par le SNCS-FSU ?

Face à cette offensive, nous avons besoin d'élus scientifiquement incontestables, capables de résister, rassembler et proposer. En matière scientifique, nous veillerons à ce que l'avis des CSI et des sections du Comité national soit transmis au CS. Inversement nous exigerons que pour les choix d'ordre scientifique, le Conseil d'administration ne se prononce pas sans l'avis du CS. Nous donnerons un large écho aux rapports de prospective et de conjoncture et mènerons bataille contre une politique « de créneaux » qui risque de marginaliser des disciplines entières. Pour résister, les élus du SNCS, en synergie avec ceux du SNESup-FSU, appuyés par tous les adhérents et sympathisants, se cordonneront avec les très nombreux élus des sections du Comité national et des autres instances (INSERM, INRIA, IRD, universités, …). Ils agiront pour rassembler dans un esprit ouvert, comme nous l'avons fait par le passé. Ils se souviendront qu'on ne rassemble durablement qu'en opposant des choix réalistes à ceux que l'on critique.

Pour améliorer la recherche publique : les propositions du SNCS-FSU

Notre projet a une logique totalement différente de celle menée par le gouvernement actuel.

- La recherche publique doit être réalisée par deux types d'établissements : les universités et les organismes de recherche, entités indépendantes, maîtrisant leur politique (financement, évaluation, mise en œuvre). Les partenariats universités-organismes doivent être partagés et symétriques. Ils reposent sur l'existence et le développement des UMR.
- Le CNRS, dont la mission première est le progrès des connaissances, doit être un organisme, rassemblant en son sein l'ensemble des disciplines scientifiques. Il est doté d'un système de Conseils scientifiques forts et légitimes parce que composés de membres élus, gages de son unité et de sa pluridisciplinarité.
- Le doublement des crédits de base des organismes et des universités permet de répondre, dans la durée, aux financements des programmes bien évalués des équipes de recherche, et de ne pas soumettre les chercheurs et enseignants-chercheurs aux seuls projets orientés par l'ANR et autres pouvoirs financeurs.
- Les instances scientifiques (Comité national, sections scientifiques INSERM, IRD, ...), composées d'au moins une moitié d'élus, doivent prendre en charge l'évaluation des laboratoires et des équipes.
- Les tutelles ne doivent pas imposer aux UMR leur gestionnaire. Aucune dés-association d'UMR CNRS ne peut se faire contre l'avis des instances scientifiques du CNRS.
- Un plan pluriannuel des emplois doit être mis en place pour développer l'emploi scientifique (chercheurs et ITA) et résorber la précarité. L'indispensable effort de recherche et d'innovation implique de doubler le nombre d'emplois d'ITA et de chercheurs libérés par les départs à la retraite.
- La reconquête de l'attractivité pour les emplois d'ITA et de chercheurs passe par une revalorisation des rémunérations et des carrières (augmentation significative des salaires pour tous les jeunes recrutés chercheurs et ITA, déblocage des fins de carrières, transformation du budget destiné aux primes en promotions supplémentaires).
- La politique de mobilité doit reposer sur la réciprocité entre les établissements universitaires et les organismes grâce à des postes d'accueil.
- Les alliances doivent être limitées à des concertations sur des sujets pratiques, et ne pas remettre en cause la politique scientifique et le libre arbitre de leurs composantes : EPSTs, EPICs, Universités ou autres.

Voter pour les candidats présentés par le SNCS-FSU
au Conseil scientifique du CNRS et aux Conseils scientifiques d'institut
c'est soutenir ce programme (http://www.sncs.fr)